

Levés topographiques

244	Levés topographiques, arpentages généraux, lignes de relevés des rivières et des lacs du nord, classification des terres pour la colonisation et le développement du Canada, mise en plans sur cartes et impressions des plans, etc..	520,000 00
-----	---	------------

Service géodésique du Canada

245	Recherches, reconnaissances, triangulation, nivellements de précision, service topographique et astronomie géodésique, etc.	325,000 00
-----	---	------------

Frontières internationales

246	Dépenses relatives à l'arpentage et à la démarcation des frontières internationales, y compris \$1,000 à J. J. McArthur à titre de commissaire des frontières internationales.	42,940 00
-----	--	-----------

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés le 30 mai écoulé, sont rapportées, lues la seconde fois et agréées, et elles sont comme suit:—

(Deux tiers des sommes ci-dessous)

BUDGET PRINCIPAL

III—GOUVERNEMENT CIVIL

13	Douane et Accise—	
	Appointements.	577,375 00
	Dépense casuelle.	48,000 00

XXXV—DOUANES ET ACCISE

357	Appointements et dépense casuelle aux différents ports du Canada, y compris paiement d'heures supplémentaires aux fonctionnaires, nonobstant les dispositions de la <i>Loi du service civil</i> , et édifices provisoires douaniers et loyers.	5,581,800 00
357	Appointements et frais de déplacement des inspecteurs de ports et d'autres fonctionnaires du service d'inspection et du service douanier, y compris les salaires et dépenses se rattachant à la Commission des douanes; dans les dispositions de cette division sont compris des salaires de \$1,500 au président, de \$1,000 chacun aux trois membres et \$500 au secrétaire.	761,379 00
357	Divers—Impressions et papeterie, abonnements aux journaux de commerce, drapeaux, timbres à dater, cadenas instruments, etc. pour divers ports de déclaration, frais de messageries sur échantillons, papeterie et formules de loi, frais judiciaires, primes sur polices de garantie, et uniformes des douaniers.	550,000 00
357	Pour frais d'entretien des croiseurs du revenu et service douanier.	276,950 00
357	Somme à payer au ministère de la Justice pour le service douanier secret.	10,000 00